

mesure comprend les lois, règlements, procédures, prescriptions et pratiques;

national des États-Unis désigne un particulier qui est un citoyen des États-Unis ou un résident permanent des États-Unis d'Amérique;

pays tiers désigne tout pays autre que le Canada ou les États-Unis d'Amérique, ou tout territoire qui n'est pas compris dans le territoire des Parties;

personnes des États-Unis qui résident habituellement aux États-Unis d'Amérique, aux fins du paragraphe 1 de l'article 1703, désigne :

- a) dans le cas d'une société, une société légalement constituée ou organisée en vertu des lois des États-Unis d'Amérique et contrôlée, directement ou indirectement, par un ou plusieurs particuliers des États-Unis d'Amérique selon la définition donnée en b) ci-après; et
- b) dans le cas d'un particulier, une personne qui réside habituellement aux États-Unis d'Amérique;

pratiques administratives désigne toutes les interventions, pratiques et procédures émanant d'un organisme fédéral qui a la responsabilité de réglementer les activités des institutions financières, y compris entre autres les règles, décrets, directives et approbations;

qui existent signifie en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent accord;

qui résident habituellement dans un pays signifie généralement qui séjournent dans ce pays pour une période ou plusieurs périodes totalisant au moins 183 jours au cours de l'année en question;

service financier s'entend d'un service de nature financière offert par une institution financière à l'exclusion de la vente de polices d'assurance et de la souscription à de telles polices;

société désigne toute société commerciale, compagnie, association ou autre organisation dûment autorisée à exercer des activités en vertu des lois et règlements d'une Partie ou de l'une de ses subdivisions politiques;

sous contrôle américain signifie contrôlé, directement ou indirectement, par un ou plusieurs nationaux des États-Unis;